

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 7 MARS 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2019.
2. Proposition de convention de 3 ans avec le CDG pour la prestation retraite.
3. Proposition de révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles.
4. Choix de l'entreprise pour la rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église.
5. Proposition d'acquisition d'un véhicule de service.
6. Proposition de vote des budgets des écoles.
7. Proposition de vote de l'indemnité de classe de découverte pour les enseignants de l'école maternelle.
8. Propositions de vote des subventions des associations.
9. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN

Absente excusée : C.LOISEAU

Absents représentés : V.GOUEFFON par G.LEGRAND, P.THAUREAUX DE LEVARE par JC.BOUDIN, C.LORENTZ par S.BOUDIN

Secrétaire de séance : S.BOUDIN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées d'un terrain situé 17 rue du 13 Août.
- Avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Participation aux frais de raccordement SICAP pour des terrains situés rue des Merisiers.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention avec le Centre de Gestion pour la prestation retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une prestation retraite qui permet aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents.

Par délibération n° 2015-36 du 27 novembre 2015, le Conseil d'administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

	Tarif par dossier (collectivités affiliées)	Tarif par dossier (collectivités non affiliées)
Constitution de dossier liquidation	100	150
Constitution du dossier dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	100	150
RV individuel pour renseignement seulement	35	55
Fiabilisation des CIR : réalisation des cohortes à la place de la collectivité	35	55
Régularisation de cotisations, RTB	40	60
Dossier de validation	40	60
Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir) *	42	80
Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant les conditions dans les 5 ans à venir et hors cohortes)*	52	80

* L'agent peut bénéficier gracieusement de deux autres projections au cours de l'année de constitution de la simulation initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion au service payant, selon les tarifs fixés par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles

En vertu de la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non .

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

Dans ce cadre, la Commune de CHILLEURS AUX BOIS sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte jointe à la présente délibération. Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la Commune pourra se substituer au Département pour l'exercice de ce droit afin d'acquérir des terrains.

Considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement, sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de CHILLEURS AUX BOIS conformément au plan annexé, et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de CHILLEURS AUX BOIS dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

Choix de l'entreprise pour la rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis demandés pour effectuer les travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église.

L'entreprise DELESTRE Industrie présente l'offre la mieux disante avec un montant de 29 132,00 € H.T, soit 34 958,40 € T.T.C réparti comme suit :

- Chauffage par lustres et panneaux rayonnants : 24 896 € HT
- Remplacement des projecteurs halogène par des LED : 4 236 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise DELESTRE Industrie pour effectuer les travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération suivante et quitte la salle du Conseil.

Acquisition d'un véhicule d'occasion

Monsieur Bernard TARRON, adjoint aux travaux, informe le Conseil que le B.E.T. LEGRAND vend un véhicule d'occasion de l'année 2013, de marque RENAULT, type Clio 3, diesel, avec un kilométrage d'environ 123 000 kms, et qu'il serait intéressant de l'acquérir. En effet, la Commune ne dispose pas de véhicule léger pour mettre à la disposition des agents municipaux lors de leurs déplacements liés à des formations, visites médicales, rendez-vous divers...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition du véhicule Renault Clio d'occasion, au prix de 3 500 € TTC auprès du B.E.T. LEGRAND et autorise Monsieur Bernard TARRON, adjoint aux travaux ou en cas d'empêchement, un autre adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil pour présider la suite de la réunion.

Proposition de vote des budgets des écoles

85 élèves au 1er septembre 2018		BUDGET maternelle 2019	
Budget attribué à l'école			
articles	INTITULE		vote 2019
6067-101	Fournitures scolaires	85 élèves x 54 €	4 590,00 €
6247-101	Voyages scolaires	1 300 €	1 300,00 €
6574-101	Subvention Coopérative scolaire	15 €/ enfant en 2010	
	Subvention livres		100,00 €
6288	Projet Classe de découverte à Ingrannes	Participations par enfant 132,50 x 25	3 312,50 €
6218	Délibération 3 du 18 octobre 2018	indemnités enseignant	90,00 €
	Photocopies	(2018 : 751 €)	625,00 €
		Sous total	9 392,50 €
6067-103	Memo Pharmacie scolaire		100,00 €
6247-105	TRANSPORT PISCINE	11 créneaux à 98,20	1 080,20 €
6288-105	PISCINE CCDE PITHIVIERS		
			1 180,20 €
Total de dépenses Ecole Maternelle			10 572,70 €
Coût par élève du cycle maternelle			124,38 €
Rappel montant sut 15 €/ enfant en 2010		14,50 / enfant en 2009	

DOTATIONS ECOLE ELEMENTAIRE			BUDGET 2019
140 élèves au 1er septembre 2018			
articles			VOTE 2017
6067-102	Fournitures scolaires	140 élèves x 54 €	7 560,00 €
6247-102	Voyages scolaires		2 700,00 €
6574-102	Subvention Coopérative scolaire	140 élèves x 15 €	
	Subvention livres		200,00 €
6288-106	Classe de découverte	48 élèves x 267,50 €	12 840,00 €
6218	délibération 2 du 18 octobre 2018	indemnité enseignants	300,00 €
	Photocopies	(2018 : 2144 €)	1 910,00 €
	Intervenant Hand 6 classes à 50 € (exceptionnel 2019)		300,00 €
		Sous total	25 810,00 €
6067-103	Memo Pharmacie scolaire		100,00 €
6247-105	Voyages scolaires-PISCINE	piscine 21SEANCES à 98,201	2 062,20 €
6288-105	Piscine de PITHIMERS-		
Total PISCINE			2 062,20 €
			27 972,20 €
			199,80 €
Coût par élève du cycle élémentaire			

Vote de l'indemnité de classe de découverte pour les enseignants de l'école maternelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la classe de Grande Section de Maternelle doit partir prochainement en classe de découverte à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, avec deux enseignants se partageant la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget primitif 2019 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à 2 x 45 € d'indemnité à chaque instituteur accompagnant le groupe et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Vote des Subventions 2019 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2019, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 16 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS-2019-AUX-ASSOCIATIONS	Accordée-en-2018	Demande-2019	Proposition-Commission-Finances	Vote-2019
ASSOCIATIONS-COMMUNALES				
Amis-de-l'Orgue	400	400	400	400
Amis-de-l'Orgue-concert-(0,30-€/par-habitant)		599,10	599,10	599,10
L'Avenir-+pêche-(+Musique-13/07-en-2017)	1-050	650	650	650
Les-Echos-de-Chamerolles	650	Non-indiqué	0	650
COC-(5*600-€+participation-sur-panneau-lumineux-gymnase)	5-600		6-000	6-000
COC-Danse-gala	150		150	150
Club-Informatique	500	500	500	500
Comité-des-Fêtes-(Aide-montage-avec-personnel-communal)			0	
Société-Chasse-CHILLEURS-(Entretien-haies)	500	500	500	500
ACAC-Bibliothèque-(1-100€)-et-Les-Amis-des-Roses-(350€)	1-000	1-450	1-450	1-450
O-P'tits-Pas	500	550	550	550
Team'Mouv	280	450	450	450
La-Forêt-ère		1-000	500	500
MARPA-Les-Charmilles-(Séjour*-30-€/par-personne-x-6)				180
Sous-total-associations-communales	10-630		11*749,10	12*579,10
ASSOCIATIONS-EXTERIEURES				
ECOLES-/CENTRES-DE-FORMATION				
Association-Amicale-Secrétaires-de-Mairie	30	Non-indiqué	30	30
MFR-CHAINGY	150	2-élèves	150	150
Domaine-de-Chantaloup--DADONVILLE	75	1-élève	75	75
CFA-CHALETTE-SUR-LOING	75	1-élève	75	75
Lycée-Duhamel-Du-Monceau-PITHIERS-*37-élèves	75	Non-indiqué	75	75
Jeunes-Sapeurs-Pompiers-PITHIERS	75	Non-indiqué	75	75
SOCIAL-/SANTÉ				
Association-Cantonale-Don-du-Sang-NEUVILLE-AUX-BOIS	100	100	100	100
Banque-Alimentaire	500	500	500	500
Secours-Populaire	100	200	100	100
Les-PEP-45	75	1-élève	75	75
ENVIRONNEMENT-/DIVERS				
Loiret-Nature-Environnement	100	100	100	100
SAFO	50	50	50	50
Choco-château-UDPL	300	Non-indiqué	0	0
conférence-SAFO-27/10/2019	200	Non-indiqué	200	200
Santolène-SANTEAU	50	Non-indiqué	50	50
Total-associations-extérieures	2-030		1-730	1-655
Sous-Total	12-380		13*479,10	14-234,10
Coopérative-scolaire-Primaire-(15-€/enfant)-140-enfants	2-025	2-100		0
Coopérative-scolaire-Maternelle-(15-€/enfant)-85-enfants	1-110	1-275		0
Foyer-Socio-Educatif-Collège-NEUVILLE-AUX-BOIS	723	660	660	660
Association-Sportive-Collège-NEUVILLE-AUX-BOIS	482	440	440	440
En-attente-pour-demandes-associations-diverses	1-000		1-000	665,90
Sous-Total	5-340		2-100	1*765,90
Total-imputation-6574	18-000		15*579,10	16*000,00

Raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées d'un terrain situé 17 rue du 13 Août.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a fait procéder à des travaux de raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées d'un terrain situé 17 rue du 13 Août. Le réseau étant à poser sur le domaine public et une coordination étant nécessaire avec les travaux de voirie à effectuer, ces travaux ont dû être réalisés afin de ne pas avoir à endommager ensuite la chaussée refaite à neuf.

Le propriétaire remboursera les frais engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des travaux de raccordement d'un terrain, 17 rue du 13 Aout, s'élevant à 1 633,25 € HT soit 1 959,90 € TTC, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Raccordement SICAP pour viabilisation de 3 terrains situés rue des Merisiers.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la SICAP demande une participation financière à la Commune pour effectuer les raccordements électriques des 3 terrains à bâtir vendus par les Consorts BERTHEAU et situés rue des Merisiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de participer aux frais de raccordement demandés par la SICAP, s'élevant à 2 248,80 € HT, demande en contrepartie aux propriétaires de rembourser les frais engagés par la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), déposées sur le territoire communal, a été confiée au service unifié dénommé « Centre Instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais.

A cet effet, une convention de service unifié a été signée le 23 octobre 2018 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition. Elle organise notamment l'adhésion des communes et définit les droits et les obligations de chacune des parties. Après un an de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à des ajustements de pratiques et à l'équilibrage du budget annexe du service unifié par l'intermédiaire d'un avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des Autorisations du Droit des Sols, à effet au 1^{er} janvier 2019, lequel est annexé à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents liés à ce service.

Choix de l'entreprise pour l'installation d'un élévateur PMR à la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis demandés pour effectuer les travaux d'installation d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite à la Mairie.

L'entreprise ERMHES présente l'offre la mieux disante avec un montant de 25 533 € H.T, soit 26 937,32 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise ERMHES pour effectuer les travaux d'installation d'un élévateur PMR à la mairie et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à déposer l'autorisation d'aménager un établissement accueillant du public et à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses

- Philippe COLMAN informe le Conseil du projet d'installation d'une nouvelle antenne relais déposée par l'opérateur ORANGE sur le terrain communal, à proximité du Château d'eau. L'opérateur ne souhaite pas positionner les équipements sur le dôme du château d'eau, la législation risquant d'év luer dans les prochaines années. D'autre part, des modifications seront apportées sur l'antenne existante située à proximité de l'ancienne Gare.

- L'association « Team Mouv » a prévu de décaler son vide grenier du 28 avril au 5 mai 2019, en raison de la Saint Georges prévue le même week end à PITHIVIERS. Un vide jardin des Amis des Roses sera associé au vide grenier. Un loto sera également organisé le samedi 15 juin dans le parc de la Cour Gauthier (côté Grande Rue).
- Mickael DELARUE informe que le Comité des Fêtes a organisé son Assemblée Générale et a confirmé l'organisation de la fête patronale le dernier week-end du mois de juin. Une prochaine réunion du Comité des fêtes aura lieu le 15 mars pour préparer son organisation.
- Mickael DELARUE informe également que la commission Animation doit se réunir pour préparer les prochaines manifestations (Chasse aux œufs, 13 juillet). La date du jeudi 21 mars à 20 h 30 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine Absente excusée	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe Représenté par JC. BOUDIN
Mme DEGUIL Catherine	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline Représentée par S. BOUDIN	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine